

COMMUNE DE CAUMONT-sur-AURE

Compte-rendu de la réunion du 11 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze février, à 20 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 04 février 2019

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 04 février 2019.

Membres en exercice	31
Membres présents/représentés	25
Quorum (16)	Atteint
Membres absents et excusés	6
Membres ayant donné pouvoir	3

Membres présents : CATHERINE Yves, CHAILLON Sylvain, CHALLES Nadège, DUVAL Estelle, GABRIEL Christian, GENNEVIEVE Michel, GUERIN François, HANICOT Nathalie, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPERCHOIS Annie, LEROY Bernard, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MONNIER Stéphane, MOTTE Jean-Pierre, PELVEY Guy, PLATON Claude, THOMAS Jean-

Paul, VAN NIEUWENHUYSE Joël, VAUGELADE Martine.

Membres absents et excusés : BECQUET Françoise, BEZIERS Jean-Marie, CALENGE Laurence, DEROUET Séverine, LARONCHE Hervé, PORET Michel, HUET Gaëtane, LEFEBVRE Hugues et MALGRAIN Michel.

Membres absents ayant donné pouvoir : Françoise BECQUET à Martine VAUGELADE, Jean-Marie BEZIERS à Christian GABRIEL et Hervé LARONCHE à Roger MAHE.

Secrétaire de séance : Estelle DUVAL.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14/01/2019

Observations du conseil : NEANT

Approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 14/01/2019.

1. Désaffectation et aliénation des parties restantes du chemin rural dit de La Vitardière à Livry

Préambule :

Monsieur LE BOULANGER Christophe, maire, concerné par ce dossier, n'a pas pris part au débat.

Le maire cède la présidence à Madame VAUGELADE Martine, adjoint au maire.

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L 160-10,

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R 141-4 à R 141-10,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2241-1,

Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Vu la délibération en date du 09 juillet 2018 décidant de lancer la procédure de cession,

Vu l'arrêté municipal en date du 27 août 2018 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 novembre 2018 au 27 novembre 2018,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur en date du 09 décembre 2018,

Vu l'avis du service des domaines en date du 07 janvier 2019,

Considérant, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Christophe LE BOULANGER, maire, concerné par ce dossier, qui n'a pas pris part au vote,

Décide de désaffecter :

- la partie nord **en totalité**

- et la partie sud **partiellement** :

~~- cession uniquement de la partie du chemin située en bordure de la maison d'habitation (extrémité) ce qui permettra au propriétaire de l'assainir,~~

- « cession de la partie du chemin comprise entre son extrémité et le portillon situé au pignon de l'habitation située à l'entrée du chemin, permettant ainsi de maintenir l'accès piétonnier ».

ERRATUM

du chemin rural restant dit de la Vitardière à Livry.

Décide la vente des tronçons précités,

Décide de fixer le prix de vente à un euro le mètre linéaire,

Décide de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété.

Autorise Madame Martine VAUGELADE, 2^e adjoint au maire, à signer tout document afférent au présent projet.

Désigne le Cabinet CAVOIT, géomètre expert à Bayeux, et la société HELLEBOID MEULEMAN BEKAERT & ROBILLARD, étude notariale sise à Caen, chargés chacun en ce qui le concerne, de finaliser cette affaire.

Dit que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge exclusive des acheteurs.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur constate que l'enquête s'est déroulée dans le respect de l'arrêté ordonnant l'enquête.

Il estime qu'il convient de considérer la partie Nord et la partie Sud du chemin.

Il constate que le projet d'aliénation de la partie Nord n'a fait l'objet d'aucune observation alors que deux riverains s'opposent à la cession de la partie Sud.

Il estime que la partie Nord du chemin n'est plus ouverte au public du fait de l'absence d'entretien sur sa majeure partie et d'un usage par un seul riverain pour le reste.

Il formule donc un avis favorable à la cession de la partie Nord du chemin de la vitardière .

En ce qui concerne la partie Sud, il apparaît qu'il n'est utilisé que par deux des riverains, l'un sur la totalité de son tracé, l'autre sur une partie, le troisième riverain ne faisant valoir qu'une possibilité d'usage.

De ce fait, il estime qu'il y a lieu de considérer qu'une partie du chemin est ouverte au public et considère que la cession prévue supprimera un accès piétonnier .

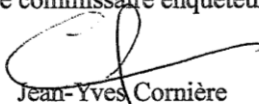
Il propose de ne pas retenir la proposition de cession de la totalité du chemin dans sa partie Sud et suggère deux solutions :

-céder uniquement la partie du chemin située en bordure de la maison d'habitation(extrémité) ce qui permettra au propriétaire de l'assainir.

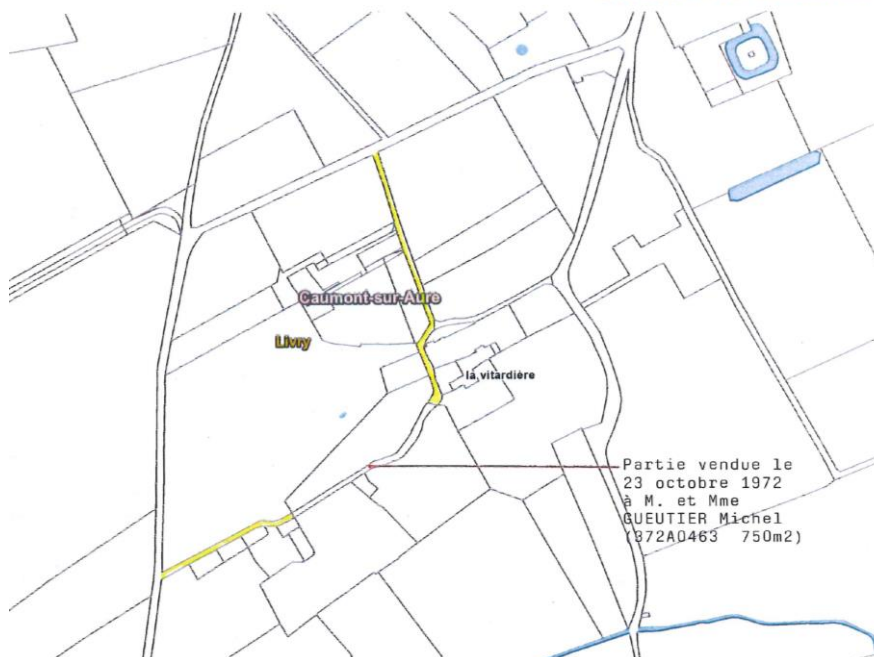
-céder la partie du chemin comprise entre son extrémité et le portillon situé au pignon de l'habitation située à l'entrée du chemin, permettant ainsi de maintenir l'accès piétonnier.

A Grandcamp-Maisy le 9 décembre 2018

Le commissaire enquêteur


Jean-Yves Cornière

CR dit de la Vitardière



2. Incorporation dans le domaine de la collectivité « bien vacant et sans maître »

Rappel de la procédure en cours :

- Avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs en date du 15 octobre 2018,
- Enquête diligentée par la commune de Caumont-sur-Aure relative à la propriété du bien cadastré A203 sis 21 bis rue Thiers à Caumont-l'Éventé, d'une superficie de 3865 m²,
- Arrêté n°2018-65 relatif à la parcelle cadastrée A203 : « Bien présumé vacant et sans maître » - Publié et affiché le 18 octobre 2018,
- Délai avant incorporation : 6 mois à compter du 18/10/2018,



Décision du conseil :

Confier le dossier à M. Michel PORET, adjoint au maire, pour une étude précise incluant :

- Une expertise des maisons situées sur les parcelles A 203 et A 205 (voir question ci-dessous) :
 - o Voir si démolition ou pas ?
 - o Offre d'acquisition pour la maison située sur la parcelle A205.
- La création d'une sortie vers la Résidence Général Huebner, etc.

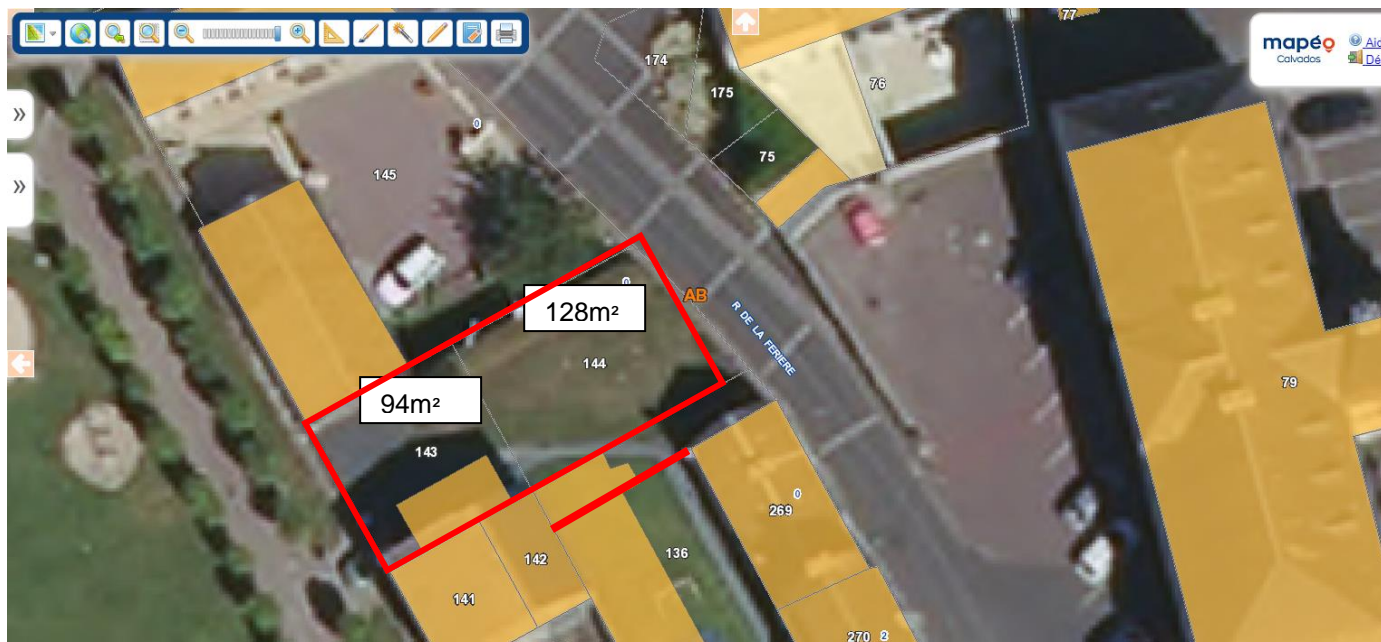
3. Acquisition d'un bien immobilier rue Thiers à Caumont-l'Éventé

Voir plan ci-dessus.

Décision du conseil : voir ci-dessus.

4. Acquisition terrain rue de la Ferrière à Caumont-l'Éventé





Considérant le projet de restructuration du centre bourg de la commune historique de Caumont-l'Éventé, il est apparu nécessaire de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain, d'une contenance de 222m², cadastrée AB144 et AB143 et appartenant à M. et Mme Bernard et Irène LABICHE, domiciliés à LANDELLES et COUPIGNY-14380. Cette parcelle permettrait de créer un accès entre la place de la mairie et la place St Clair.

Vu les échanges verbaux entre les propriétaires du terrain et Monsieur Christian GABRIEL, maire délégué de Caumont-l'Éventé,

Vu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve l'acquisition à l'amiable par la commune des parcelles cadastrées AB144 et AB143, d'une contenance totale de 222m² au prix de 8 000,00 €,

Accepte de prendre à sa charge la fourniture et la pose d'une clôture séparative entre les parcelles cadastrées AB 144 et AB 136,

Autorise le maire, ou son représentant, à établir et signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire.

Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

5. Devis entreprise LAIR – Préparation du terrain route de Torigni à Caumont-l'Éventé

Le maire présente au conseil les devis établis par l'entreprise LAIR XE TRANSPORTS, à Caumont-l'Éventé-14240, pour le nettoyage du terrain situé route de Torigni à Caumont-l'Éventé et destiné à recevoir la construction du futur pôle santé.

Devis N°1 :

Arrachage et évacuation des dalles bétons : 5 920,00 € TTC.

Devis N°2 :

Nettoyage superficiel de la plateforme d'accueil du futur pôle santé : 3 480,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte les devis N°1 et N°2 établis par l'entreprise LAIR XE TRANSPORTS d'un montant respectif de 5 920,00 € TTC et de 3 480,00 € TTC, soit un total de 9 400,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Observations du conseil : demander une participation de la Cdc Pré-Bocage Intercom, en charge du dossier « pôle santé », à hauteur de 50%, soit 4 700,00 € TTC.

6. Devis SAUR – Dossier DECI

Afin de finaliser la mise en place du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), le maire présente le devis établi par la SAUR, à Coutances-50202, pour le contrôle et la mesure de poteaux incendie, d'un montant de 1 655,14 € TTC. Ce devis comprend :

- le contrôle visuel, la vérification du bon fonctionnement mécanique, le contrôle d'étanchéité du clapet de pied, le contrôle de la vanne de barrage et une mesure de débit sous 1 bar de pression avec remise de rapport. Quantité contrôlée : 28 poteaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le devis établi par la SAUR d'un montant de 1 655,14 € TTC,

Autorise le maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Observations du conseil : demander le détail des 28 poteaux mentionnés sur le devis. A voir avec M. MAHE.

7. Devis panneaux de signalisation – Circulation rue St Martin à Caumont-l'Eventé

Exposé de M. CHAILLON, adjoint au maire, en charge de ce dossier.

Pour mémoire : devis BOUTTE : 9 761,76 € TTC (déjà retenu et signé précédemment - Cf CR du 13/12/18).

Le maire présente au conseil les devis pour la mise en place de la signalétique du nouveau sens de circulation, rue St Martin, à Caumont-l'Eventé, à savoir :

- Société EQUIPAVENUE, à Vendes-14250 : 1 865,33 € TTC, comprenant uniquement la fourniture de panneaux de signalisation,

- Société SIGNAUX GIROD, à Cormelles-le-Royal-14123 : 2 797,78 € TTC, comprenant la fourniture et la pose de panneaux de signalisation, le marquage au sol et le grattage des anciennes peintures au sol, avec l'aval des services de l'Equipement pour l'ensemble de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le devis établi par la société SIGNAUX GIROD d'un montant de 2 797,78 € TTC,

Autorise le maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Observations du conseil : transmettre un courrier à tous les riverains concernés par ces travaux (durée des travaux : du 25/02/19 au 03/03/19).

8. Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Il est précisé que cette décision sera applicable en cas d'avis favorable du comité technique paritaire sur le projet ci-dessous exposé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en son article 34,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2018 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Il est exposé au conseil municipal,

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le maire propose à l'assemblée,

↳ **La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 17h hebdomadaires.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2019,

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteurs

Grade : rédacteur principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Pour mémoire : avis favorable de la commission du personnel réuni en séance le 16/11/2017.

Observations du conseil :

M. LEJEUNE : revoir les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie de Caumont-l'Eventé.

Proposition du maire :

- Fermeture du secrétariat de mairie le mercredi toute la journée.

- Réouverture du secrétariat de mairie les samedis matin, de 9h à 12h, en juillet et août

- Ouverture du secrétariat de mairie jusqu'au 18h les mardis et jeudis.

9. Indemnité de fonctions – Nouvelles dispositions au 01.01.2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 et R 2123-23

Vu les délibérations du 12 janvier 2017 portant fixation des indemnités de fonction,

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire, maires délégués, d'adjoints et de conseillers municipaux sont déterminés par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune,

Considérant que la commune de Caumont-sur-Aure appartient à la strate de 1 000 à 3 499 habitants, pour laquelle s'applique les barèmes suivants :

Indemnités de fonction du maire :

Taux maximal : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnités de fonction des adjoints :

Taux maximal : 16.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnités de fonction des maires délégués :

Commune historique de Caumont-l'Eventé : strate démographique de 1 000 à 3 499 habitants :

Taux maximal : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Commune historique de Livry : strate démographique de 500 à 999 habitants :

Taux maximal : 31% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Commune historique de La Vacquerie : strate démographique de moins de 500 habitants :

Taux maximal : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnités de fonction des conseillers municipaux :

Taux maximal : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Proposition du maire :

Qualité	Taux maximal en % de l'indice brut terminal	Taux proposé en %
Maire	43	28,77
1 ^{er} adjoint	16,50	15,69
2 ^{ème} adjoint	16,50	10,46
3 ^{ème} adjoint	16,50	10,46
4 ^{ème} adjoint	16,50	10,46
5 ^{ème} adjoint	16,50	9,15
6 ^{ème} adjoint	16,50	7,85
7 ^{ème} adjoint	16,50	7,85
Maire délégué de Caumont	43	23,54
Maire délégué de Livry	31	23,54
Maire délégué de La Vacquerie	17	16,22
Conseiller municipal	6	3,92

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

D'ADOPTER les propositions du maire.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du

point d'indice des fonctionnaires.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Commune de Caumont-sur-Aure
Annexe à la délibération du 11 février 2019

A. Maire :

Nom du maire	Taux maximale	Majoration éventuelle	Taux définitif	Montant brut mensuel
Christophe LE BOULANGER	43%	0	28,77%	1 118,98 €

B. Adjoints au maire et conseillers municipaux titulaires d'une délégation :

Adjoints	Taux maximale	Majoration éventuelle	Taux définitif	Montant brut mensuel
Estelle DUVAL	16.50%	0	15,69%	610,25 €
Martine VAUGELADE	16.50%	0	10,46%	406,83 €
Sylvain CHAILLON	16.50%	0	10,46%	406,83 €
Jean-Pierre MOTTE	16.50%	0	10,46%	406,83 €
Nathalie HANICOT	16.50%	0	9,15%	355,88 €
Michel PORET	16.50%	0	7,85%	305,32 €
Guy PELVEY	16.50%	0	7,85%	305,32 €
Conseillers municipaux				
Roger MAHE	6%	0	3,92	152,46 €

C. Maires délégués

Bénéficiaires	Taux maximale	Majoration éventuelle	Taux définitif	Montant brut mensuel
Christian GABRIEL	43%	0	23,54%	915,56 €
Jean-Paul THOMAS	31%	0	23,54%	915,56 €
Michel GENNEVIEVE	17%	0	16,22%	630,86 €

10. Rétrocession concession cave-urne – Livry

Le maire donne lecture du courrier transmis le 15 janvier dernier par M. Jean-Pierre BLOUET, domicilié à Torigni-sur-Vire (Manche), concernant la rétrocession de la concession perpétuelle acquise le 19 mars 2015 (N°C5E75.01), pour la somme de 100,00 €, dans le cimetière de Livry. Cet emplacement est vide de toute sépulture.

Il convient donc de se prononcer sur la rétrocession de cette concession et le remboursement de la somme de 100,00 € (cent euros).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas procéder au remboursement de la concession,

Autorise le maire à remettre en vente ladite parcelle.

Adopté à l'unanimité.

11. Travaux de réhabilitation – Logement communal – Livry

Exposé de M. Sylvain CHAILLON, adjoint au maire en charge de ce dossier.

Travaux effectués :

B'PLAST – Volets : 1 813,49 € TTC

Devis :

CROCQUEVIEILLE – Isolation : 7 489,90 € TTC (devis déjà retenu précédemment - Cf CR du 09/07/18)

LEPLATOIS Elec : 2 904 € TTC

BECCEL Electricité : n'a pas répondu

GODEY – Plomberie-chauffage : 4 731,60 € TTC

ou

GROULT – Plomberie-chauffage : 3 965,72 € TTC

LUNEL-LEFRANCOIS : 18 314,86 € TTC

Coût total maximum : 35 253,85 € TTC (accordement à l'assainissement non compris)

Observations du conseil :

- Montant des travaux de réhabilitation très élevé par rapport à la valeur du bien,
- De plus, M. et Mme LEFORTIER, locataires du logement à rénover, ne semblent pas disposés à quitter leur logement.

Décision du conseil :

- Proposer à M. et Mme LEFORTIER l'acquisition de ce bien,
- Demander aux services concernés quelle est la responsabilité de la commune (mission confiée à Mme LEPERCHOIS, conseillère municipale),
- Désigner un médiateur et réunir toutes les personnes concernées par ce dossier.

12. Encaissement chèque

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à encaisser le chèque suivant :

- 13,00 €, émis par la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute Vienne, en règlement d'un dégrèvement sur la taxe foncière 2018.

Adopté à l'unanimité.

13. Assurance – Garantie individuelle pour les membres du conseil municipal des jeunes

Exposé de M. MAHE, conseiller municipal.

Celui-ci a contacté les agences AXA et GROUPAMA pour souscrire une assurance « garantie individuelle » pour les membres du conseil municipal des jeunes.

L'agence AXA ne fait pas ce genre de contrat.

Confirmation a été demandée si le contrat « multirisque commune » couvre la responsabilité de la commune vis-à-vis de ces jeunes (pas de réponse à ce jour).

L'agence GROUPAMA a transmis un formulaire à compléter le 31/01/2019 dernier par mail. La formule 3 a retenu son attention. Le coût annuel serait de 250,00 à 300,00 € TTC/an.

FORMULES DE GARANTIES :

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
Décès	20 000 €	20 000 €	50 000 €	100 000 €
Incapacité permanente	40 000 €	40 000 €	100 000 €	200 000 €
Frais d'adaptation	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Frais de soins	néant	300 €	700 €	1 500 €
Indemnités journalières	néant	20 €/jour	70 €/jour	150 €/jour
Frais de recherche	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Décision du conseil : charge M. MAHE de finaliser ce projet.

Mme LESENECHAL souhaite également que soit étudié le cas des bénévoles de la bibliothèque municipale.

14. Affaires diverses

75^{ème} anniversaire du débarquement – Collège Les Sources d'Aure

Mmes NOEL, principale du collège Les Sources d'Aure, et Mme PARIS-DESFEUX, professeur d'anglais, ont rencontré le maire, ce jour, pour exposer leur projet, à savoir :

- Organiser un séjour dans un village situé aux Etats Unis, Devon, où habite un soldat ayant participé à la libération de Caumont :
 - Nombre d'élèves : 12
 - Coût : 1 200,00 €/élèves, soit 14 400,00 €.
- Demande une participation de la commune.

Décision du conseil : prochain conseil

75^{ème} anniversaire du débarquement - Courrier de Mme PERROT

Le maire donne lecture du courrier transmis par Mme Yvette PERROT, relatant le calvaire d'un jeune alsacien, un « Malgré-Nous » incorporé de force dans l'armée allemande et souffre-douleur du nazisme. Ce jeune soldat fut fusillé à Sept-Vents et enterré dans le cimetière de Caumont. Mme PERROT souhaiterait que la rue de la mairie à Caumont soit renommée « rue d'un Malgré-Nous » ou « rue d'un Malgré-Nous Martyr » (courrier en annexe).

Décision du conseil : diffuser ce courrier, modalités à définir ; étudier la possibilité de changer le nom de la rue de la mairie.

Info 75^{ème} anniversaire du débarquement : Le collège Les Sources d'Aure exposera des panneaux aux points clés dans le centre bourg de Caumont, avec intervention d'un conférencier au collège et une soirée avec les habitants.

Animation La Fugue et Cie

La Fugue et Cie propose un nouveau concert-spectacle-gourmand comprenant :

- 12 chanteurs, 3 solistes et un homme-orchestre-accordéon, attablés autour d'une table, et chantant sur tous les tons « Les plaisirs de la chère » (Tournedos de Rossini, Cake Peau d'Ane de Michel Legrand, Jambon de Bayonne d'Offenbach, ...).
- Date : 11 et 12 janvier 2020 à Livry.
- Coût : 1 600,00 €.

Décision du conseil : accord, voir d'urgence la disponibilité de la salle des fêtes de Livry.

Accueil de 28 maliens

Jusqu'à fin avril, 28 mineurs maliens et ivoiriens sont hébergés au Gîte du Hommey à Livry.

Actions mises en place :

- Accès au gymnase et au terrain de foot de Caumont,
- Réunion mercredi 13/02/19 à 20h pour coordonner l'action des bénévoles.

Départ à la retraite de Mme ROQUIGNY, agent communal à Livry, au 01/04/2019

Elections européennes du 26/05/2019 – 8h/18h

Caumont : 5 personnes – Nombre de repas à déterminer.

Livry : 4 personnes – Nombre de repas à déterminer.

La Vacquerie : 4 personnes – Nombre de repas à déterminer.

Projet Micro-Folie

Exposé du maire :

Exemple : Accéder aux œuvres des **grands musées** près de chez soi, c'est ce que propose le concept « Micro-Folie »

Adhésion de la commune au projet Micro-Folie.

Présentation du dispositif

À l'origine, les Micro-Folies sont un concept mis en œuvre, en 2017, par l'établissement public du parc et de la Grande Halle de La Villette, avec une douzaine d'opérateurs nationaux (musée du Louvre, Centre Georges-Pompidou...). Il s'agit d'un kit proposé aux collectivités territoriales afin de favoriser la démocratisation culturelle.

Ce concept peut s'implanter dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement. Cet espace se décline autour d'un musée numérique, permettant de découvrir des œuvres virtuellement, d'un espace scénique ouvert à des spectacles vivants et des manifestations culturelles, d'un FabLab, d'un café et d'éléments pédagogiques autour des œuvres présentées. Cette souplesse et cette modularité permettent une ouverture aux habitants et aux acteurs culturels locaux, afin d'impulser une vraie dynamique de proximité.

Coût : 1 500 €, pris en charge entièrement en fonction de la rapidité de la réponse.

Décision du conseil : accord.

CR réunion Région « service transports » du 18/01/19

Bilan de la fréquentation « renfort offre » ligne 132.

En présence de Mme Delphine CHAVENEAU, directrice adjointe des transports publics routiers, MM. Franck FANGET, directeur des transports publics routiers, et Denis PORET, chef de service des transports publics routiers du Calvados, Région Normandie, de MM. Michel GENNEVIEVE, maire délégué de La Vacquerie et Michel LEJEUNE, conseiller municipal, et du maire.

Conclusions : pas de fréquentation.

M. LEJEUNE : horaires non adaptés, d'où le manque de fréquentation.

Service technique

- Séparateur face Intermarché : poteau endommagé et dangereux pour la circulation, à scier.
- Enlever ou remplacer les poteaux abimés, faire éventuellement un recensement.
- Panneau d'affichage du square de l'église, réverbères, ... à nettoyer.

Bibliothèque – Démonstration boîte numérique – Mme LESENECHAL

A prévoir pour la séance de mars.

Devenir ancien EHPAD

Sujet reporté.

ENEDIS - Compteurs Linky

Période d'installation des compteurs Linky : juin à novembre 2019.

Coût : gratuit.

Débat : présence d'un intervenant ENEDIS en début de séance le 11 mars prochain.

Choix de la couleur des plaques et numéros de rues

Bordeau ou bleu.

Décision du conseil : bleu, à la majorité des voix.

Site communal

Mme HANICOT : site opérationnel fin février. Présentation lors de la prochaine séance.

Mme LESENECHAL : y insérer les comptes rendus de réunion du conseil.

Salles des fêtes - Location de la vaisselle

Pas de location de vaisselle pour les caumontais.

M. LEJEUNE : dans la mesure du possible, cibler les « prête-noms ».

Prochaines réunions

Préparation de la réunion de conseil de mars : lundi 25 février 2019 à 18h à Caumont.

Séance de mars : lundi 11 mars 2019 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

15. Acquisition d'un bien immobilier rue Thiers à Caumont-l'Eventé

Voir plan ci-dessus.

Le maire informe au conseil de l'opportunité d'acquérir le bien situé au 21 rue Thiers à Caumont-l'Eventé, cadastré A205, d'une superficie de 348m². Les intérêts motivant cette acquisition sont :

- Terrain situé en zone U du PLU,
- Terrain se trouvant dans l'alignement du bien déclaré vacant et sans maître pour lequel une procédure a été lancée,
- Terrain situé en périphérie du centre bourg.

Le maire indique son intention de faire valoir le droit de préemption de la commune sur la vente de ce bien immobilier et propose un prix de €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte le principe de préemption du bien tel que présenté ci-dessus.

Donne pouvoir au maire, ou à son représentant, de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

45 000 €

16. Incorporation dans le domaine de la collectivité « bien vacant et sans maître »

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 147,

VU l'article 713 du Code Civil,

VU l'article L.27 bis du Code des Domaines de l'Etat,

VU les articles 7i et 8i de l'ordonnance 2006-460 du 21 avril 2006,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses L.1123-1, L.1123-2 et L.1123-3,

VU l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs en date du 15 octobre 2018,

VU l'enquête diligentée par la Commune de Caumont-sur-Aure relative à la propriété du bien cadastré A203 sis 21 bis rue Thiers à Caumont-l'Eventé, d'une superficie de 3865 m²,

CONSIDERANT que l'arrêté n°2018-65 relatif à la Parcelle cadastrée A203 : Bien présumé vacant et sans maître a été publié et affiché le 18 octobre 2018,

CONSIDERANT que depuis six mois, aucun propriétaire présumé ne s'est fait connaître,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'incorporation dans le domaine privé de la Commune de la parcelle cadastrée A203 situé 21 bis rue Thiers à Caumont-l'Eventé, d'une superficie de 3865 m².

DIT que la délibération sera, en plus des mesures de publicité de droit commun, affichée sur le terrain, transmise au représentant de l'Etat dans le département mais aussi aux services du cadastre et des Hypothèques.

AUTORISE le maire à signer les documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité.



Lagunage – Vente de bois

Le maire rappelle aux conseillers la décision prise lors de la séance du 13 décembre dernier concernant la coupe de châtaigniers autour de la dernière lagune.

Ce travail étant effectué par le personnel communal, le maire propose de leur vendre ce bois au prix forfaitaire de 10€ symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du maire.



Mme Mélanie CHARLES - Contrat Emploi d'Avenir – Rupture amiable

Pour info : Par courrier en date du 14/12/18 et reçu le 18/12/18, Mme Mélanie CHARLES, domiciliée à Cormolain, embauchée dans le cadre des emplois d'avenir pour la période du 14/11/16 au 13/11/19, a décidé de mettre fin à son contrat, soit au 18/12/2018.

Réparation des grilles de la place de la mairie – Caumont-l'Eventé

M. LAURENT : à quand la soudure des grilles ?

↳ En attente réponse si soudure possible. A suivre.

Sonorisation centre bourg – Caumont-l'Eventé

M. PLATON : compte rendu de la réunion du 20/12/18, en présence de deux représentants du SDEC :
- en attente d'un devis – A inscrire à l'ordre du jour de la séance de février.

Benne à déchets verts – Atelier municipal - Caumont-l'Eventé

Pour rappel :

- fin de la prestation assurée par la Cdc PBI au 30/06/2019

Décision du conseil :

- maintien de cette benne

- demander à VEOLIA un devis (négocier les modalités d'intervention).

Panneau « terrain à vendre » lotissement Ancienne gare

Panneau à reculer de quelques mètres pour plus de visibilité.

Logement communal – La Vacquerie

Monsieur Michel GENNEVIEVE, maire délégué de la commune historique de La Vacquerie, informe les membres du conseil municipal du départ des locataires du logement communal situé Le Bourg à La Vacquerie.

Il explique que Madame Oriane HERVO a signé un bail de location pour ce logement au 08/01/2019 et s'est proposée pour réaliser elle-même des travaux de rénovation en contrepartie d'une remise gracieuse du loyer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de consentir à Madame Oriane HERVO 1 mois de gratuité de loyer en échange de travaux d'amélioration du logement occupé sur production de factures.
Adopté à l'unanimité.

Délivrance des documents d'urbanisme

M. PORET : note aux secrétaires de mairie en charge des dossiers d'urbanisme :

- l'étude notariale, SELARL HELLEBOID MEULEMAN BEKAERT de Caumont-l'Eventé, a relevé de nombreux dossiers incomplets ou comportant des erreurs. Revoir la formation ou la communication entre secrétaires concernés.

Ancienne maison de retraite

Note du maire : dossier en cours, réponse possible sur le devenir de l'ancien EHPAD le mois prochain.

Drapeaux site Livry

M. LEJEUNE réitère sa demande :

- enlever les drapeaux déchirés et de les remplacer,
- remettre les mâts en place.

A voir avec M. CHAILLON, adjoint au maire, et M. LEFORTIER, agent communal.

Encaissement chemins – Livry

Cailloux entreposés à l'atelier municipal de Caumont-l'Eventé.

Voir avec les élus de la commune historique de Livry pour lister les chemins à encaisser.

Locataires Le Mont-Pied – Caumont-l'Eventé

M. VAN NIEUWENHUYSE : les locataires ont accroché leurs sacs d'ordures ménagères aux crochets du bardage ardoise de l'immeuble.

Déjections canines

M. VAN NIEUWENHUYSE : nombreuses déjections canines.

Dégradation chaussée

M. MONNIER : la chaussée de la route de St Lô, l'entrée de Caumont-l'Eventé, a été dégradé par les travaux actuellement en cours à la centrale électrique.

Terrain M. LABICHE – rue de la Ferrière – Caumont-l'Eventé

M. MAHE : M. LABICHE a-t'il été contacté ?

↳ En attente d'un rendez-vous un samedi matin.

Cabinet médical futur médecin

M. MAHE : le docteur LEPRETRE accepte d'accueillir un 2^{ème} médecin dans l'immeuble qu'il occupe actuellement rue de Belfort à Caumont-l'Eventé, et ce en attendant l'ouverture du Pôle Santé en 2020.

M. Louis LARONCHE, docteur en pharmacie et fils de M. LARONCHE, docteur en pharmacie, conseiller municipal, pharmaciens à Caumont-l'Eventé, se propose de diffuser des annonces sur 3 sites différents pour inciter de futurs docteurs en médecine à s'installer dans notre commune.

Entretien chemin – LivryM. LAURENT : entretien de ce chemin à réinscrire sur la liste des chemins entretenus par la BACER (auparavant, celui-ci était entretenu par M. LELIGOIS).

